

Arrêté n° 1297 du 26 mai 2025. Les sous-officiers dont les grades, noms et prénoms sont cités ci-dessous, en service à l'état-major de l'armée de l'air, sont cassés de leurs grades et remis soldats de 2^e classe pour « Faute contre la discipline ».

Il s'agit de :

Sergents :

- **ABOULASSAMBO (Joachim Christian)**
- **BILONGO-LOUBAKI (Hubert Simplicie)**
- **BIYELMINI- GOKO (Tobi)**
- **OMBESSA (Michel de Lourde).**

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.